

## PRODUCTION ET CONSOMMATION DE BIÈRE DANS LES COUVENTS ET ABBAYES DU BRABANT AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE<sup>1</sup>, PAR MARC LIBERT

Le 1<sup>er</sup> juillet 1785, les gouverneurs généraux Marie Christine d'Autriche, sœur de l'empereur Joseph II, et Albert Casimir de Saxe-Teschén envoyèrent une dépêche aux États de Brabant relative au contrôle des impôts<sup>2</sup>. L'intention des souverains était de mener une réforme du système de taxation, notamment de la perception de l'impôt dit des « quatre espèces de consommation ».

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, cet impôt frappait le vin, la bière, la mouture et l'abattage des bovins, des ovins et des porcs. Il frappait l'ensemble de la population, mais le clergé régulier, entre autres, bénéficiait d'exemptions. Les communautés religieuses non exemptées payaient quant à elles un montant forfaitaire fixe qui ne tenait pas compte de leur consommation réelle.

Les membres des États furent donc invités à remplacer ces forfaits par un taux calculé sur la consommation moyenne des communautés concernées. Dès 1786, ils leur envoyèrent donc un questionnaire relatif à leur consommation des cinq années précédentes<sup>3</sup>.

Chaque questionnaire comprenait sept questions dont trois nous intéressent ici. La question numéro 2 demandait « *La quantité d'Aimes de bonne Bière consommées pendant chaque année séparément & par conséquent pendant les années 1781, 1782, 1783, 1784 & 1785 ; étant à noter que la bonne Bière seule est sujette au paiement de l'Impôt de 12 sols par Aime, & que la petite bière en est exemte : on compte pour bonne Bière celle du premier Brassin, comme aussi toute celle qui vient du dehors, soit Bière de Louvain, de Diest, d'Hougarde, de Malines & semblables ; pour petite Bière on compte celle provenant du second Brassin, après qu'on en a tiré la bonne* »<sup>4</sup>. La cinquième question réclamait une liste dans laquelle devait être estimée « *la quantité d'Aimes de bonne Bière ou de Bière mêlée distribuée aux pauvres pendant chacune des cinq années susdites, & de plus la quantité de Rasières ou Stiers de Farine, de Froment, ou de Seigle, donnés en Pains annuellement aux Pauvres pendant lesdites cinq années, en spécifiant le nombre des Rasières ou autre Mesure de la Chef-Ville* »<sup>5</sup>. La question six stipulait qu'en cas de consommation extraordinaire « *comme à l'occasion de la construction d'édifices ou autrement, cela doit être détaillé en exprimant à combien cette consommation extraordinaire auroit monté, nommément par rapport à la Bière* »<sup>6</sup>.

Notre analyse portera sur 48 communautés parmi les 53 que les États avaient interrogées. Nous avons écarté 5 institutions pour les raisons suivantes : le couvent des Guillemites de Nivelles ne répondit pas à la demande des États<sup>7</sup> et nous n'avons pas pris en compte les questionnaires déposés par les béguinages de Diest et de Tirlemont, ni celui de la ferme de l'abbaye de Villers à Mellemont, ni celui des frères laïcs du tiers ordre carmélitain de Reinrode<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Le texte ci-dessous est celui de la conférence présentée devant l'Echarp à l'Abbaye de Villers le 21 novembre 2015. Il constitue une version abrégée de la communication tenue lors du colloque européen « La bière dans les abbayes. Une histoire revisitée » organisé au centre du patrimoine des métiers la « Paix-Dieu » le 8 mai 2015. Les actes de ce colloque sont actuellement en préparation.

<sup>2</sup> M. Libert, « La consommation de vin à l'abbaye de Grimbergen à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », R. Jansen-Sieben, M. Libert et A. Vanrie (eds), *Quotidiana. Huldealbum Dr. Frank daelemans, (Archives et Bibliothèques de Belgique, Numéro spécial, 95)*, Bruxelles, 2012, vol.II, p.305-312.

<sup>3</sup> Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht), États de Brabant (EB), Cartons, 188.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> Id.

<sup>6</sup> Id.

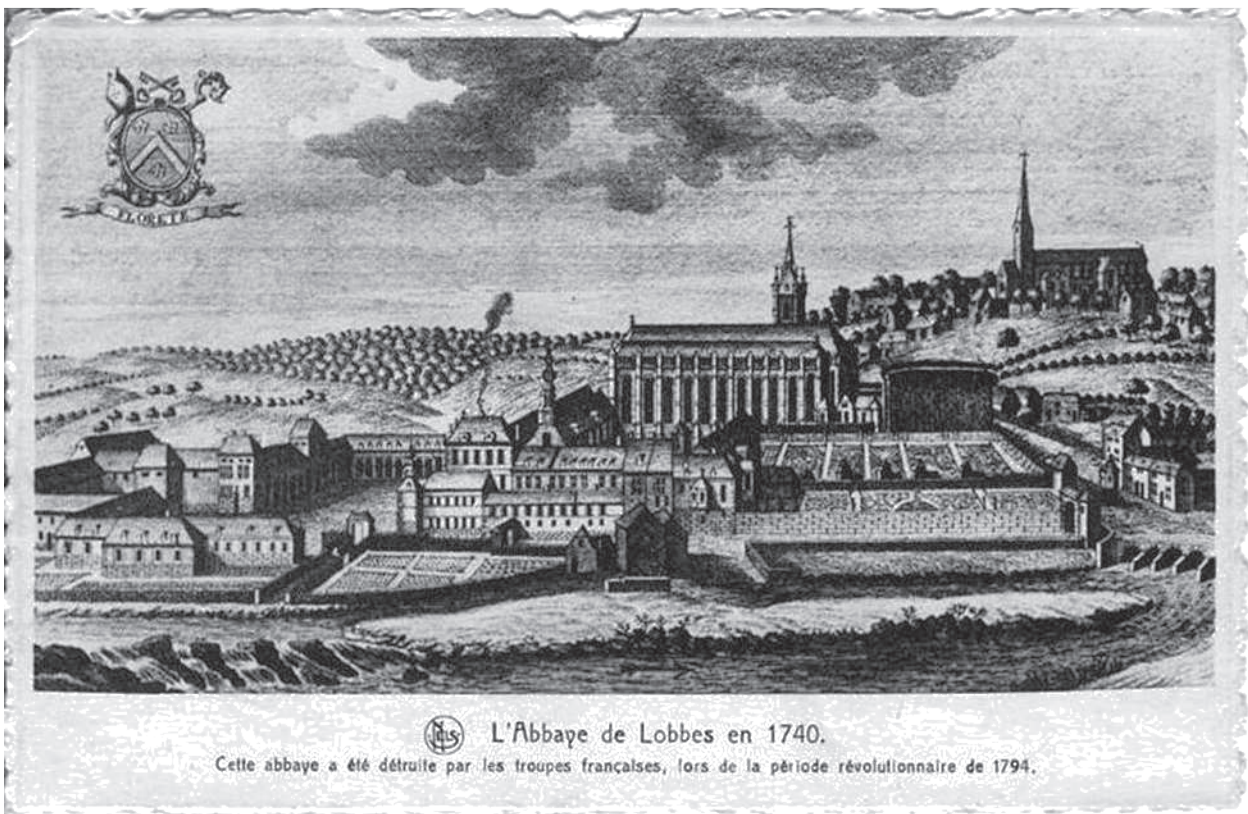
<sup>7</sup> « *manqueert de Guillemites tot Nijvel* ». Id.

<sup>8</sup> AEBA, EB, Cartons, 188.

\* Note concernant cet article: il sera publié par le centre des métiers du patrimoine la « Paix-Dieu »; dont l'édition est en cours.



*Marc Libert est docteur en histoire moderne de l'Université libre de Bruxelles. Sa thèse a porté sur la vie matérielle des communautés féminines bruxelloises durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il travaille aujourd'hui aux Archives générales du Royaume où il dirige depuis décembre 2006 la section des Archives d'Ancien Régime. Il est également président de l'asbl Archives et Bibliothèques de Belgique.*



*L'abbaye de Lobbe, en 1740 (Carte postale-Delcampe) (voir p. 10)*

Les 48 couvents et abbayes retenus comprennent 17 congrégations masculines et 31 féminines. Une classification par ordre religieux laisse apparaître la répartition suivante : 12 abbayes cisterciennes (1 masculine et 11 féminines), 10 abbayes bénédictines (6 masculines et 4 féminines), 10 abbayes de Prémontrés (8 masculines et 2 féminines), 12 couvents obéissant à la règle de Saint-Augustin (1 masculin et 11 féminins), 2 couvents franciscains (1 masculin et 1 féminin), 1 cloître de carmélites chaussées et 1 prieuré d'oratoriens.

Au vu des limites des sources, nous limiterons notre étude à quelques domaines particuliers : les producteurs de bière consommées par les communautés, les consommateurs de bière dans les communautés, les quantités consommées par les communautés et les variétés de bière consommées par les communautés.

## **1. Bière brassée ou bière achetée ?**

Parmi les 48 communautés étudiées, seules les Ursulines de Louvain ne possédaient pas leur propre brasserie. À la même époque, on ne dénombrait que deux monastères ne possédant pas de brasserie parmi les 32 communautés bruxelloises<sup>9</sup>. Sur un total de 80 maisons, il n'y en avait donc que trois où l'on achetait la totalité de la bière consommée auprès d'un brasseur indépendant, ce qui représente un peu moins de 4% des couvents concernés. On soulignera également que les maisons qui ne possédaient pas de brasserie étaient toutes des implantations féminines urbaines qui avaient toutes été fondées au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Nous ajouterons à ce constat que la possession d'une brasserie ne constituait pas nécessairement une garantie de bonne gestion financière comme le démontre le cas des Brigittines de Bruxelles pour qui le coût de production de leur propre bière était plus élevé que celui que le couvent des Lorraines consacrait à l'achat de leur bière<sup>11</sup>.

## **2. Les consommateurs de bière dans les communautés**

Outre la consommation des pauvres et des travaux extraordinaires dont la prise en compte avaient été prévues par les États, la bière produite ou achetée par les monastères brabançons n'était pas uniquement consommée par les communautés. À chaque fois, c'est pour confirmer la véracité de leurs renseignements que ces pratiques viennent à la lumière.

Les bénédictines de Kortenberg estiment par exemple utile de signaler que "*deseabdyewerkelijbelast te sijn met de passanten*"<sup>12</sup>, mais sans en chiffrer l'ampleur. Les bénédictins de Basse-Wavre expliquent quant à eux que leur consommation a été plus importante : "*Par une inondation qu'on a eue l'an 1784 par deux fois, l'on a perdu 3 aimes de bierre. Et a l'occasion du magazin d'avoine et de foin que l'on a fait chez nous l'an 1785 on a distribué aux magaziniers et leurs ouvriers 6 aimes dito bierre*"<sup>13</sup>.

Des cérémonies religieuses viennent également expliquer une consommation plus importante ou le choix d'une variété différente, comme chez les cisterciennes de Rozendael où "*het witbieris année commune tsijLovensoftehougaertstot 3 tonnen op professiyenoftejubileën*".<sup>14</sup> À Heylisse, c'est la présence de troupes logées dans l'abbaye qui justifie une plus grande consommation de bière en 1785.

Certaines communautés donnaient de la bière à d'autres monastères ou à des prêtres séculiers. C'est le cas de l'abbaye de Forest qui donnait de la bière au couvent des Lorraines de Bruxelles ; de l'abbaye de Parc qui faisait de pareils dons aux franciscains et aux capucins

---

<sup>9</sup> M. Libert, *Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au Siècle des Lumières (1764-1787) (Études sur le Dix-huitième siècle, volume hors-série 9)*, Bruxelles, 1999, p.23, 125.

<sup>10</sup> Le couvent des Lorraines de Bruxelles avait été fondé en 1643, celui des Annonciades de Bruxelles en 1616 et celui des Ursulines de Louvain en 1659. M. Libert, *Vie quotidienne (...)*, p.; M. Carnier, p.; P. Annaert, p..

<sup>11</sup> Id, p.125.

<sup>12</sup> Id.

<sup>13</sup> Id.

<sup>14</sup> Id.

de Louvain ou encore de l'abbaye d'Affligem qui procédait de même avec les annonciades, les franciscains et les capucins d'Alost, ainsi qu'aux curés de Coorbeek et d'Heverlée. Les moines de Villers livraient quant à eux chaque année de la bonne bière au curé de Mellery. Dans ce dernier cas, c'est lui néanmoins qui acquittait les droits aux États.

Enfin, l'abbaye de Parc faisait également don annuellement de deux aimes de bonne bière au chancelier de Brabant.

Six communautés consommaient la totalité de la bière qu'elles produisaient<sup>15</sup>. Cette proportion était supérieure à 90% pour vingt autres maisons. Cela signifie que plus de 54% des couvents étudiés consommaient au moins 90% de leur production.

Chez les prémontrés, ce sont seulement 30% des communautés qui consacraient plus de 90% de leur production à leur propre consommation. Au sein de ce même ordre, la moitié des maisons allouaient plus de 10% de leur bière aux pauvres avec des pics de 43% à l'abbaye du Parc et de près de 56% à Dielegem.

Au total, seules 13 abbayes, soit 27% de notre échantillon, donnaient plus de 10% de leur bière aux pauvres. L'ordre des prémontrés en composait près de 40% alors qu'il ne représentait que 21% de l'échantillon complet. Ce constat accentue un peu plus encore la part importante de bière consacrée aux aumônes au sein de cet ordre.

Le cas de l'abbaye d'Affligem est particulier, car elle ne distribuait pas de bière aux pauvres, mais livrait, comme nous l'avons déjà signalé, près de 17% de sa production aux couvents des annonciades, des franciscains et des capucins d'Alost. Par ailleurs, comme de nombreuses autres communautés, les religieux d'Affligem donnaient de la soupe ou des céréales aux pauvres de différentes paroisses. L'absence de don de bière aux pauvres ne signifiait donc pas du tout l'absence d'aumône. Elle témoigne seulement de la diversité de la générosité monastique. Cet état de fait était d'ailleurs parfaitement connu des États de Brabant puisque la question relative aux aumônes mentionnait clairement la bière et les céréales qui constituaient les deux principaux types de libéralités consenties par les communautés religieuses.

Les cisterciennes du Val-Virginal expliquent une plus grande consommation de bière en 1783 et 1784 "*ter oorsacke van het bouwen*". A Grimbergen, l'abbé insiste également sur le fait que les travaux de construction et de réparation à l'abbaye, dans les cures, les fermes et au refuge de Bruxelles représentaient une quantité importante de bière pour l'ensemble des cinq années couvertes par l'enquête. Les cisterciennes de La Ramée avancent également "*que l'on a beaucoup bati ces deux années*" pour expliquer de plus grandes quantités de bières destinées aux ouvriers en 1781 et 1782. Il est vrai que ces dernières représentaient 14% de la consommation de l'abbaye. Au total, 17% des communautés étudiées consacraient plus de 10% de leur bière pour payer le salaire des ouvriers employés à la construction de nouveaux bâtiments, à leur rénovation ou à leur entretien. La proportion la plus importante se retrouve chez les bénédictines de Kortenberg où elle approche les 42%. Ces travaux étaient contingentés soit par une politique d'embellissement des abbayes, soit par les contraintes structurelles auxquelles tout propriétaire immobilier est confronté. Ce type d'investissement touchait donc toutes les communautés, quel que soit l'ordre auquel elles appartenaient et quelle qu'en soit le genre.

### **3. Quantités consommées par les communautés**

Les informations fournies par les questionnaires ne permettent pas immédiatement de déterminer la consommation quotidienne moyenne des religieux. La quasi-totalité des questionnaires n'indiquent en effet pas combien de membres comptaient les communautés et encore moins quel était le nombre de convers, de novices ou de visiteurs et ce pour la simple raison que cette information n'était pas demandée par les États.

Certains couvents donnèrent malgré tout des informations dans le but de justifier les données qu'ils fournissaient. Le frère Wilmet, procureur du prieuré d'Oignies indiquait ainsi : "*On observe d'abord qu'avant l'an 1784 la maison d'Oignies étoit composée de 22 à 24*

---

<sup>15</sup> Nous avons exclu le cas de l'abbaye d'Aywières qui donnait de la petite bière aux pauvres mais qui n'en n'avait pas précisé la quantité.

religieux internes, et qu'en 1784 il en a été détaché neuf pour le Collège Royal de Namur en sorte que la maison n'est et pourra plus être composée à la suite que de 16 à 18 religieux internes, et que par conséquent la consommation sera diminuée en la même proportion, comme il se verra déjà l'année 1785<sup>16</sup>. On soulignera au passage les imprécisions des informations présentées ainsi que leur caractère incomplet, mais il faut une fois encore rappeler que l'intention du frère Wilmet était seulement de justifier des modifications importantes dans les renseignements fournis afin sans doute de ne pas être suspecté d'avoir délivré des informations tronquées. Plus loin dans sa déclaration, il introduira comme suit les données relatives à la consommation de bière : *“La maison pour ce qui regarde les religieux et étrangers à consommé(...)”*<sup>17</sup>. Il est donc évident que les quantités mentionnées ne concernaient pas uniquement la communauté, mais il est impossible de déterminer combien de personnes cela représentait.

Sur base des informations qui figuraient dans les questionnaires et en effectuant une rapide recherche bibliographique, nous sommes parvenu à identifier la taille de cinq des communautés ayant répondu à l'enquête des Etats de Brabant<sup>18</sup>.

### Quantité de bière consommée par personne dans les communautés brabançonnnes de 1781 à 1785

Institution	Quantité (en litre)/personne/an
Prémontrés d'Averbode	213
Norbertines de Besloten Hof	317
Chanoinesses du Mont-Saint-Nicolas	224
Chanoinesses de Vredenberg	310
Franciscaines de Sint-Agnetendael	97,5

Durant la seconde moitié du XVIIIème siècle, la consommation moyenne annuelle de bière rencontrée dans le couvent des Lorraines de Bruxelles était d'environ 288 litres par an et par religieuse et celle estimée pour la population civile dans l'ensemble de nos régions oscillait entre 250 et 350 litres par personne. L'analyse du tableau permet donc de constater que les quantités proposées étaient légèrement, voir fortement inférieures, à celles que nous venons d'évoquer.

Il est évidemment impossible vu l'étroitesse de l'échantillon de proposer une tendance qui pourrait caractériser un ordre ou un genre en particulier. Les quantités présentées par les franciscaines de Sint-Agnetendael à Arendonck peuvent laisser penser à une forme d'ascèse et laisse supposer qu'elles ne buvaient sans doute pas de bière tous les jours ou, que si c'était le cas, la quantité était de seulement 26 cl., soit l'équivalent d'un verre.

La déclaration des religieuses du Mont-Saint-André d'Aarschot nous apporte aussi des informations utiles. Il y est en effet fait mention que *“veel van de religieusendrinckenlijnoftmiddelbierendebijsondertijd water”*<sup>19</sup>. Cette dernière information nous rappelle donc fort utilement que l'eau claire faisait aussi partie du quotidien des religieux.

Il est enfin absolument nécessaire de se souvenir également que les communautés religieuses ne consommaient pas que de la bière ou de l'eau. Le vin était en effet présent dans toutes les maisons et pas uniquement pour les besoins de la célébration des offices. Il est cependant tout aussi délicat d'en déterminer la consommation avec précision pour les raisons déjà mentionnées. La consommation de vin était aussi réservée à des occasions spéciales comme à Villers par exemple où l'élection abbatiale donnait lieu à une consommation

<sup>16</sup> AEBA, EB, Cartons, 188.

<sup>17</sup> Id.

<sup>18</sup> Id. ; ajouter les références du Monasticon.

<sup>19</sup> M. Libert, *Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des Lumières (1764-1787)*, Bruxelles, 1999, p.126.

extraordinaire de bière, mais aussi de Champagne et de vin de Bourgogne<sup>20</sup>. Il est enfin très vraisemblable que la consommation de vin était plus importante dans les communautés masculines que féminines<sup>21</sup>. Une autre étude permettra certainement d'affiner cette dernière assertion.

Les alcools (brandevin et genièvre) et les boissons coloniales (café, thé et chocolat) se rencontraient également au sein des monastères. Outre que les alcools étaient notamment employés comme gages en nature, les quantités consommées en étaient très certainement inférieures à celles rencontrées pour le reste de la population. Les rentes de douceur dont bénéficiaient certaines moniales, essentiellement dans des abbayes huppées, servaient aussi à acquérir des boissons alcoolisées, mais il serait dangereux d'en exagérer l'importance. Non seulement, elles ne servaient pas qu'à des dépenses de bouche, mais elles ne se retrouvaient en outre que dans quelques maisons et parmi quelques religieuses. De la même manière, dans certaines institutions, la table différait selon le rang des convives. Toutes ces remarques permettent de rappeler combien il est délicat de tenter d'estimer la quantité moyenne consommée au sein des monastères.

#### 4. Variétés de bière consommées par les communautés

On peut considérer que ce sont seulement dix communautés<sup>22</sup> qui consommaient véritablement de la bière achetée à des brasseurs extérieurs, soit à peine plus de 20% de l'ensemble des couvents étudiés.

Aucun questionnaire ne renseigne le nom d'un brasseur ou d'une brasserie chez qui de la bière était achetée. Ce sont uniquement les lieux d'origine de ces bières qui sont mentionnées. Dix localités apparaissent ainsi : Anvers, Diest, Grez, Hoegaarden, Lierre, Louvain, Lubbeck, Malines, Tirlemont et Vilvorde. On notera d'emblée que cette liste comprend des villes importantes et de modestes villages. On soulignera également l'absence de Bruxelles dont plusieurs abbayes de sa proche banlieue avaient pourtant participé à l'enquête. A l'exception d'Hoegaarden<sup>23</sup>, toutes faisaient partie du duché de Brabant. Cinq localités fournissaient seulement une communauté, et parmi les cinq autres, Anvers et Lierre en fournissaient deux, Hoegaarden trois, Diest six et Louvain sept. Cette situation confirme le statut de la bière de Louvain qui était à l'époque la plus appréciée dans le duché. Le goût des communautés ne différait donc pas de celui du reste de la population. On notera que les villes auprès desquelles les couvents achetaient le plus souvent de la bière étaient toutes citées par les États dans leur questionnaire<sup>24</sup>. Il est donc évident que certaines villes, même extérieures au duché de Brabant, étaient connues par les États comme de bonnes pourvoyeuses de bière au sein du duché et le goût ainsi que les habitudes des monastères correspondaient donc pleinement à ceux des autres habitants de la principauté.

#### 5. Conclusions

L'enquête des États de Brabant de 1786 nous propose finalement un panorama assez complet des habitudes des communautés monastiques brabançonnaises à l'égard de la bière, même si les limites de cette source ne nous permettent pas de les approcher dans le détail.

Nous rappellerons tout d'abord que le nombre de communautés qui ne disposaient pas de brasserie était inférieur à 4%. Même si ce constat n'étonnera personne, il est cependant

---

<sup>20</sup> AEBA, EB, Cartons, 188.

<sup>21</sup> M. Libert, *Vie quotidienne (...)*, p..

<sup>22</sup> Si l'on ôte les cinq communautés consommant moins de 1% de bière achetée à l'extérieure et celle de Saint-Monique de Louvain.

<sup>23</sup> Enclavée dans le duché de Brabant, Hoegaarden dépendait de la Principauté de Liège.

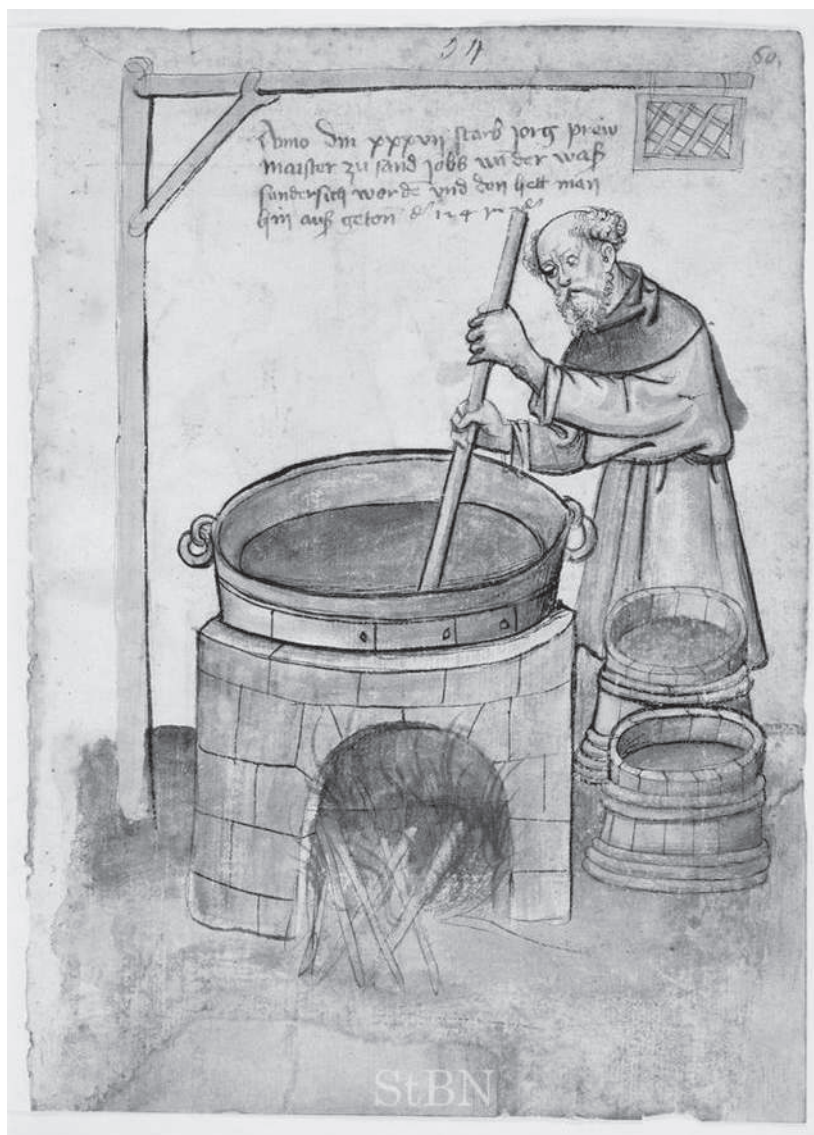
<sup>24</sup> Seule la bière de Malines était également citée dans le questionnaire des États mais ne figure que parmi les achats de la seule abbaye de Parc. AEBA, EB, Cartons, 188.

intéressant d'avoir pu le quantifier, ce qui à notre connaissance n'avait encore jamais été réalisé. En outre, les communautés concernées étaient toutes féminines, installées en ville et fondées au XVIIIème siècle.

54% des couvents étudiés consommaient au moins 90% de leur production. Le pourcentage restant servait essentiellement de salaire pour les ouvriers du bâtiment employés par les communautés ou était distribué aux pauvres. Les abbayes de Prémontrés apparaissent sur ce dernier point comme celles qui utilisaient le plus la bière dans leur pratique de l'aumône. Il s'agit là de la seule caractéristique propre à une famille religieuse que nous soyons parvenu à identifier. Il ne semble donc pas que des comportements de consommation aient été induits par l'appartenance à un ordre en particulier.

Dans les cinq monastères pour lesquels nous avons réussi à déterminer les quantités consommées (soit à peine 10% de l'échantillon), ces dernières doivent plutôt être décrites comme étant basses ou inférieures à celle que l'on connaît pour le reste de la population. Cette situation peut être parfaitement comprise en fonction de l'ascèse dont les religieux devaient faire preuve. L'échantillon est malheureusement trop restreint pour que nous puissions déterminer si la consommation des religieux était fort différentes de celles des religieuses ou selon les ordres monastiques.

Le goût rencontré dans les monastères variait assez peu et la grande majorité des religieux (80%) ne buvaient que la bière produite par leur propre brasserie. Enfin, parmi les autres communautés, la diversité restait assez limitée et rencontrait parfaitement le goût du reste de la population.



Moine maître-brasseur, en 1437 (gravure anonyme- Wikipédia)